



RÉGIME DES ÉTUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Certificat informatique et internet (C2I)

Niveau 1

Année universitaire 2017/2018



LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la circulaire n°2011-0012 du 9 juin 2011 parue au B.O.E.N. définissant les contenus et modalités de validation du Certificat informatique et internet,
- Vu l'avis du Conseil de la Faculté Informatique du 30 mars 2017,
- Vu la décision de la CFVU en date du 2 mai 2017.

ARRÊTE

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. Objectifs de la formation

1.1 - Le Certificat Informatique et Internet niveau 1 (C2I) a pour objectif de certifier les compétences à utiliser un ordinateur et les réseaux informatiques. Il valide les compétences numériques nécessaires à un meilleur apprentissage via les TICE et une insertion réussie dans la société de l'information.

ARTICLE 2. Accès à la formation

2.1 - Seuls les étudiants inscrits dans une section de BTS d'un lycée ayant signé une convention de certification avec l'Université peut s'inscrire au C2I niveau 1.

2.2 - Les droits d'inscription sont fixés par la convention liant l'Université et le Lycée.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

Ce titre ne concerne que le C2I enseignement et certification.

ARTICLE 3. Organisation de la formation

3.1 - Les enseignements C2I sont organisés au sein du lycée par les enseignants de ce dernier. Les enseignements recouvrent toutes les compétences de l'ensemble des domaines du C2I niveau 1.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 4. Organisation des examens

- 4.1 - Il existe une seule session d'évaluation pour une année universitaire.
4.2 - L'évaluation de cette session unique du C2I est organisée par domaine. Elle comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique pour chaque domaine. Les modalités d'évaluation des épreuves pratiques et théoriques sont précisées en annexe du présent arrêté.
4.3 - Un étudiant absent à une épreuve est déclaré ajourné pour celle-ci.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 5. Condition de validation d'un domaine

- 5.1 - L'étudiant est déclaré admis à l'épreuve s'il satisfait au contrôle de connaissance de cette dernière. Dans le cas contraire il est déclaré ajourné.
5.2 - Un domaine est acquis et capitalisé si l'étudiant a validé l'épreuve pratique et l'épreuve théorique du domaine concerné.

ARTICLE 6. Conditions de validation du C2I

Le C2I niveau 1 est déclaré acquis si l'étudiant a obtenu tous les domaines composant le certificat.

ARTICLE 7. Délivrance du certificat

- 7.1 - Une attestation indiquant le résultat par domaine peut-être remise à l'étudiant sur demande de ce dernier.
7.2 - Le certificat est délivré après délibération du jury. Le jury est désigné par la Présidente de l'Université. Ce jury est présidé par un enseignant chercheur en informatique.

ARTICLE 8. Modification du présent arrêté

- 8.1 - Toute modification au présent arrêté doit faire l'objet d'une demande déposée au plus tard six mois avant la date d'effet de la modification.

ARTICLE 9. Mise en œuvre de l'arrêté

- 9.1 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Toulouse, le 4/10/2017

Corinne MASCALA

Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole

PJ : annexe tableau des enseignements

C2i Certification BTS

Modalités de contrôle des connaissances

Domaines	Libellé Compétences	statut	Nature et durée de l'évaluation
Domaine D1	D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif	obligatoire	
Domaine D1 Théorique	D1 Théorique : Travailler dans un environnement numérique évolutif	obligatoire	QCM (partie théorique) - 10 minutes
Domaine D1 Pratique	D1 Pratique : Travailler dans un environnement numérique évolutif	obligatoire	Contrôle Continu
Domaine D2	D2 : Etre responsable à l'ère numérique	obligatoire	
Domaine D2 Théorique	D2 Théorique : Etre responsable à l'ère numérique	obligatoire	QCM (partie théorique) - 10 minutes
Domaine D2 Pratique	D2 Pratique : Etre responsable à l'ère numérique	obligatoire	Contrôle Continu
Domaine D3	D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques	obligatoire	
Domaine D3 Théorique	D3 Théorique : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques	obligatoire	QCM (partie théorique) - 10 minutes
Domaine D3 Pratique	D3 Pratique : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques	obligatoire	Contrôle Continu
Domaine D4	D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique	obligatoire	
Domaine D4 Théorique	D4 Théorique : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique	obligatoire	QCM (partie théorique) - 10 minutes
Domaine D4 Pratique	D4 Pratique : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique	obligatoire	Contrôle Continu
Domaine D5	D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer	obligatoire	
Domaine D5 Théorique	D5 Théorique : Travailler en réseau, communiquer et collaborer	obligatoire	QCM (partie théorique) - 10 minutes
Domaine D5 Pratique	D5 Pratique : Travailler en réseau, communiquer et collaborer	obligatoire	Contrôle Continu